

vis à vis de l'implantation d'éoliennes en mer
(extrait de l'atlas cartographique)



Rappel des sensibilités

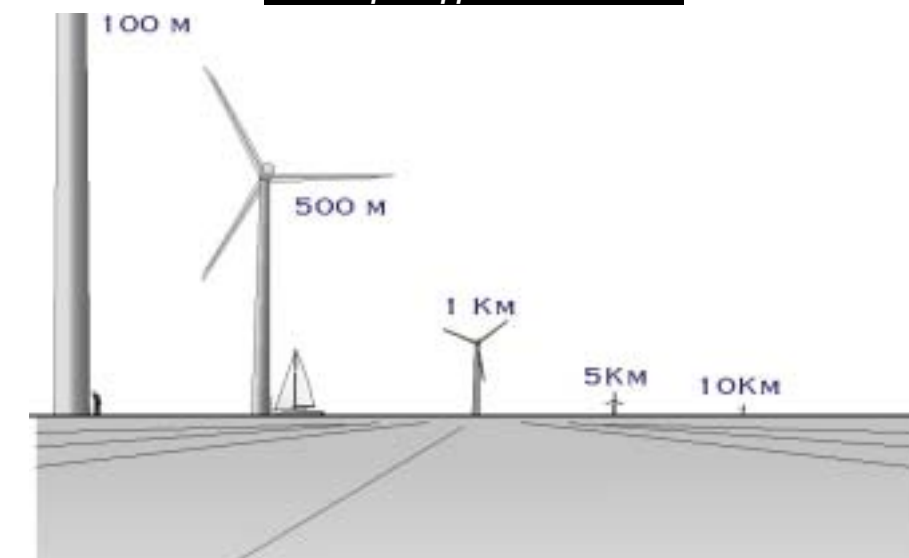
Un parc éolien marque généralement le paysage dans lequel il s'intègre. Comme à terre, l'impact visuel des éoliennes en mer est lié à la technologie utilisée (hauteur des éoliennes, organisation spatiale, équipements annexes, couleur des superstructures) et aux caractéristiques du paysage environnant (lignes de force, co-visibilités).

L'étude des cônes de visibilité réalisée en phase de diagnostic de l'état initial permet d'affirmer que l'implantation d'éoliennes en mer, quelque soit leur positionnement, sera perceptible en de nombreux points du littoral et de l'arrière-pays de la région, et ce contrairement à des éoliennes « terrestres » qui peuvent être masquées par des massifs et dont les champs de visibilité sont donc plus réduits.

Port-Vendres, sur la côte Vermeille : un paysage très sensible



Perception des éoliennes (hauteur 46m, diamètre 48m) en fonction de leur distance par rapport à l'observateur



Source : ADEME

Schéma de référence des services de l'Etat en Languedoc-Roussillon pour l'implantation

Impacts prévisibles

Exploitation

Selon la distance à la côte, l'implantation de champs d'éoliennes en mer risque d'avoir un impact visuel fort, le champ de visibilité étant très étendu. De plus, la configuration du littoral de cette région en arc de cercle, peu découpé, lui confère de larges ouvertures visuelles.

Plusieurs considérations sont essentielles :

- La qualité du site à terre d'où peuvent être vues les éoliennes installées en mer : impact plus important pour des éoliennes vues d'un site naturel, que d'un site industriel ou urbain.
- L'altitude des sites côtiers : vues d'une altitude élevées, les éoliennes pourront paraître plus proches si elles sont situées sous la ligne de l'horizon, en revanche, selon leur couleur elles pourront se fondre sur la mer...
- La disposition des éoliennes par rapport au rivage : l'impact visuel est plus grand pour les éoliennes placées parallèlement au rivage (effet barre), plutôt que perpendiculairement.

La distance par rapport au rivage limite fortement l'effet d'intrusion visuelle depuis la côte (rotondité de la terre). En revanche, pour les plaisanciers, l'absence de points de repères a tendance à les faire apparaître plus grandes qu'elles ne sont.

Il faut également considérer l'intégration des installations terrestres, du point d'atterrissage au point de livraison, et de l'impact indirect du renforcement de lignes électriques aériennes existantes, ou de la création de nouvelles lignes.

Maintenance

Ces opérations n'ont aucune incidence paysagère.

Chantier

Le seul impact paysager des travaux réside dans l'intégration des installations de chantier provisoires à terre.



Photomontage d'éoliennes au large de Sète (Hérault)

Recommandations

Zones d'exclusion

Aucune zone d'exclusion n'a été définie au regard de ce paramètre.

En revanche, des zones de forte sensibilité où l'implantation de parcs éoliens ne paraît pas souhaitable, jalonnent le littoral. Leur délimitation est le résultat d'une analyse multicritères faisant intervenir les éléments de relief (points de vue), l'occupation du sol (milieu naturel / tissu urbain), la présence d'éléments patrimoniaux (monuments et sites protégés) et la fréquentation touristique (cf. rapport de phase 1).

Préconisations

- Techniques à mettre en œuvre :

L'insertion paysagère des champs d'éoliennes pourra être optimisée par :

- Une implantation géométrique simple et, si possible, en relation avec les structures paysagères existantes.
- Le choix d'une couleur se fondant avec la mer pour la base des éoliennes : la couleur blanche est exigée par les services aéronautiques, mais il n'est pas exclu de colorer la base des éoliennes en recherchant une couleur proche de celle de la mer (bien qu'elle soit changeante).
- En privilégiant l'utilisation de grandes éoliennes (grande puissance) par rapport à des éoliennes de petite taille : les grandes éoliennes s'intègrent mieux dans le paysage que des petites et permettent de limiter leur nombre.

- Etudes préalables à réaliser :

études paysagères détaillées des sites d'implantation et simulations d'intégration par photomontages.

- Mesures d'accompagnement ou compensatoires à envisager :

éviter une dissémination de champ d'éoliennes sur l'ensemble du littoral qui banaliserait le paysage, au profit de quelques sites ponctuels, en privilégiant les aérogénérateurs puissants pour limiter leur nombre.

Protocoles d'observation et de suivi

Nature	Comportement des riverains et évolution de l'image touristique
Méthode	Enquêtes d'opinion
Durée dans le temps	au moins 5 ans
Opérateurs	Bureau d'étude / observatoire régional